



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Dossier de presse

**Visite du préfet de l'Aisne au CFA de
la CCI de l'Aisne à Laon**

le vendredi 20 mai 2011

UN MÉTIER *un diplôme* *un revenu*
C'EST ÇA
L'APPRENTISSAGE.



Sommaire

1. Les mesures gouvernementales concernant l'apprentissage
2. L'apprentissage dans le département de l'Aisne
3. Le CFA de la CCI de l'Aisne

Communiqué de presse de synthèse

Mesures en matière d'alternance annoncées le 1^{er} mars 2011 par le président de la République

- Révision de la distribution de la taxe d'apprentissage,
- augmentation du quota d'alternants et création d'un bonus-malus pour les entreprises de plus de 250 salariés,
- zéro charges pour les entreprises de moins de 250 salariés,
- simplification des conditions requises pour devenir maître d'apprentissage,

L'apprentissage dans le département de l'Aisne

- Au 31/12/2010, **3804 apprentis** étaient formés dans le département l'Aisne, soit une augmentation de 7,31% par rapport à 2005.
- **Les apprentis poursuivent plus loin leurs études.** Le nombre de candidats au Baccalauréat professionnel ou à un diplôme équivalent (niveau IV) **passé de 693 en 2005 à 1036 en 2010 soit une augmentation de 49,49%. Les apprentis poursuivant des études supérieures sont 326 en 2005 (niveaux I, II et III) contre 364 en 2010 soit une progression de 11,65%.**
- Les secteurs les plus en vogue sont **les métiers du bâtiment, de l'agriculture et de bouche.**
- Depuis cinq ans, 2005-2010, **on constate une forte augmentation pour les métiers de l'agriculture (+31,59%), les métiers de l'hôtellerie et de la restauration (+35,91%) et les services aux personnes (+34,62%).** En revanche, sur cette période, les métiers de l'automobile et de l'industrie connaissent une baisse respective de 22,70% et 32,05% d'apprentis.
- **Les apprentis se sont donc recentrés sur les secteurs porteurs comme la restauration ou encore les services aux personnes.**

Le CFA de la CCI de l'Aisne

- Les formations proposées par le CFA de la CCI de l'Aisne sont très diverses : elles concernent les secteurs de la **restauration** (CAP Cuisinier, CAP Brasserie, BEP Serveur, bac pro Restauration...), du **commerce** (BEP Vente, bac pro Commerce), du **paysagisme** (CAP Fleuriste, BP Fleuriste) et de la **gestion** (BTS Assistant de gestion PME-PMI).
- Sur les 512 apprentis en formation dans cet établissement, 31 suivent une formation de niveau III, 136 une formation de niveau IV et 345 une formation de niveau V.
- Le nombre d'apprentis accueillis par le CFA de la CCI est en diminution depuis plusieurs années. Il s'établit ainsi à **512 au 1^{er} janvier 2011**, contre 687 en 2006.
- Une enquête a été menée sur 250 jeunes qui ont passé leur examen au CFA de la CCI en 2010 :
 - 35 % d'entre eux poursuivent leur apprentissage en niveau supérieur.
 - 52 % en moyenne sont embauchés, pour les ¾ dans le même secteur.
 - 8 % d'entre eux sont à la recherche d'un emploi (identifiés en niveau 5, CAP)Nota : environ 5% ne sont pas identifiés.

1. Les mesures gouvernementales de soutien à l'apprentissage

A l'occasion de son déplacement sur le Campus des métiers et de l'entreprise de Bobigny, le Président de la République a présenté les nouvelles mesures pour l'emploi destinées aux publics les plus exposés au chômage et en particulier les jeunes. Soulignant que l'alternance constitue un véritable « passeport pour l'emploi » pour les jeunes, le Président de la République a fait de son développement une priorité, avec comme objectif de porter le nombre de jeunes formés par l'alternance de 600.000 à 1 million à terme.

DEVELOPPER L'ALTERNANCE

FINANCER L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE JEUNES FORMES PAR L'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage sera réformée pour accompagner l'augmentation du nombre d'apprentis

La formation par apprentissage d'un jeune coûte entre 2500 et 10 000 euros par an en fonction de l'âge et du type de diplôme préparé. Il est donc nécessaire de dégager des financements supplémentaires pour permettre l'augmentation du nombre d'apprentis. Une grande partie de ces financements proviendra de la réforme de la taxe d'apprentissage.

Actuellement, la taxe d'apprentissage, dont le produit atteint deux milliards d'euros, est divisée entre le « quota » (52% du montant), réservé au financement des formations en apprentissage, et le « barème » (48% du montant), que les entreprises peuvent affecter librement aux premières formations technologiques et professionnelles. De manière à stabiliser le montant de la taxe dédié à ces formations, le barème sera sécurisé en valeur absolue. Le surplus de la taxe lié à la croissance de la masse salariale sera donc uniquement affecté aux formations en apprentissage.

Cette réforme devrait permettre de dégager entre 60 et 90 millions d'euros supplémentaires chaque année pour accompagner la montée en charge du nombre d'apprentis.

A partir de 2015, 350 millions d'euros de plus par an seront ainsi disponibles pour financer de nouvelles formations en apprentissage.

METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE BONUS-MALUS ET RELEVER LE QUOTA D'ALTERNANTS

Dans les entreprises de plus de 250 salariés, le quota de 3% d'alternants sera relevé à 4% et modulé en fonction de l'effort de l'entreprise

A ce jour, les entreprises de 250 salariés et plus sont soumises à la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA), équivalente à 0,1% de la masse salariale, lorsqu'elles ne comptent pas au moins 3% de jeunes en alternance dans leurs effectifs.

Trois modifications seront apportées au système actuel :

- **Le quota d'alternants sera porté de 3 à 4%.**
- Le taux de la contribution au développement de l'apprentissage sera **modulé en fonction de l'effort de l'entreprise** : il augmentera de 0,1% à 0,2% pour les entreprises employant moins d'1% de jeunes en alternance (0,3% pour les entreprises de 2000 salariés et plus), restera à 0,1% pour celles qui sont entre 1% et 3% et sera établi à 0,05% pour celles qui sont entre 3% et 4% ;
- Le taux d'alternants actuel dans les entreprises de 250 salariés et plus est évalué à 1,7%.

A terme, le respect du quota porté à 4% devrait permettre **d'embaucher 135 000 jeunes en alternance supplémentaires par an.**

Par ailleurs, les entreprises qui dépassent la nouvelle obligation légale, soit 4% d'alternants dans l'ensemble des effectifs, bénéficieront d'un bonus d'une valeur de 400 euros par contrat et par an. Ce bonus sera valable pour toute embauche supplémentaire d'un jeune en alternance, au dessus du quota de 4% et jusqu'au seuil de 6%.

SOUTENIR LES PME QUI S'ENGAGENT DANS L'ALTERNANCE

Mesure « zéro charges » : une exonération totale de charges sociales pendant 6 mois pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un jeune en alternance supplémentaire

Dans les entreprises de moins de 250 salariés, toute embauche supplémentaire, par rapport à l'année précédente, d'un jeune en alternance bénéficiera d'une exonération totale de charges sociales pendant 6 mois. Les contrats éligibles seront les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation pour un jeune de moins de 26 ans. Cette aide s'appliquera à compter du 1^{er} mars 2011.

La mesure présente au moins trois avantages :

- **Lisibilité** : une seule mesure claire et commune au contrat d'apprentissage et au contrat de professionnalisation.
- **Efficacité** : l'aide récompense l'effort supplémentaire de l'entreprise.
- **Simplicité** : aucune démarche administrative nécessaire pour l'employeur. L'exonération sera déduite du montant total des cotisations sociales dues lors du recouvrement mensuel ou trimestriel par les URSSAF.
- La mesure devrait contribuer à augmenter de 25% le nombre de contrats en alternance dans les entreprises de moins de 250 salariés.

Il est raisonnable d'en attendre **50 000 contrats en alternance supplémentaires en 2 ans.**

AUGMENTER L'OFFRE DE FORMATION EN CFA

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (GRAND EMPRUNT NATIONAL)

Ce programme en faveur de l'alternance est doté de 500 millions d'euros. Ces crédits se divisent en deux actions :

- **250 millions d'euros seront** consacrés au financement de 50 projets de **développement de l'appareil de formation**, visant à soutenir la création, l'extension ou la reconversion de centres et organismes de formation accueillant les jeunes travailleurs en alternance, en privilégiant les projets axés sur les métiers de demain.
- **250 millions d'euros seront** consacrés à la **création de 15 000 places supplémentaires ou la consolidation de solutions d'hébergement** en direction des jeunes. Cela ouvrira de nouvelles possibilités d'hébergement pour les jeunes adultes engagés dans une formation en alternance.

Le programme est organisé dans le cadre d'un appel à projets permanent de 2011 à 2014.

LES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'APPRENTISSAGE (COM)

Après l'obtention du diplôme, l'apprentissage constitue une voie d'excellence et d'insertion durable dans 86 % des cas dans les 3 ans après la fin du contrat. Le gouvernement souhaite, en partenariat avec les conseils régionaux, atteindre à l'horizon 2015 près de 800 000 jeunes en formation en alternance dont environ 600 000 en apprentissage et à terme un million d'apprentis.

L'augmentation quantitative et qualitative de l'apprentissage nécessite une nouvelle génération de contrats d'objectifs et de moyens (COM apprentissage) conclus dans chaque région par le préfet de région et le président du conseil régional pour la période 2011-2015.

Les contrats d'objectifs et de moyens (COM apprentissage) vont permettre l'augmentation du nombre réel de places de formation par apprentissage et concerneront en priorité les opérations d'investissement, puis le fonctionnement des formations.

Il s'agit donc avec les Régions de développer l'apprentissage, c'est-à-dire **créer de nouvelles places.**

Il s'agit aussi de développer mieux l'apprentissage par le développement de méthodes innovantes de formation comme des CFA hors les murs, les actions préparatoires à l'apprentissage dans le cadre du Dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance.

L'Etat s'engagera à parité avec les Régions l'Etat : pour un euro mis par l'Etat, les Régions devront mettre aussi un euro. L'engagement de l'Etat est par an de plus de 300 millions d'euros.

SIMPLIFIER L'ALTERNANCE

SIMPLIFIER LES PROCEDURES

Simplifier les conditions requises pour devenir maître d'apprentissage

Le maître d'apprentissage est un salarié ou l'employeur lui-même (cas fréquent dans l'artisanat). Le maître d'apprentissage a pour rôle de former le jeune au métier auquel celui-ci se prépare, en collaboration avec l'équipe de formateur et d'enseignants du centre de formation d'apprentis.

En l'état actuel de la législation, des conditions restrictives sont posées pour devenir maître d'apprentissage notamment de conditions d'ancienneté qui peuvent dans de nombreuses entreprises être sources de difficultés pour les entreprises. C'est pourquoi il est proposé d'assouplir les conditions d'ancienneté pour devenir maître d'apprentissage en abaissant les seuils trop restrictifs.

Permettre la succession de deux contrats de professionnalisation

En l'état actuel de la législation, des conditions restrictives sont posées pour enchaîner deux contrats de professionnalisation à durée déterminée. C'est pourquoi il est proposé d'assouplir et d'adapter les conditions pour enchaîner deux contrats de professionnalisation à durée déterminée lorsque le deuxième contrat permet d'acquérir une qualification supérieure reconnue.

Ouvrir plus de possibilités pour les saisonniers

La possibilité de signer un contrat en alternance avec deux employeurs distincts pour les saisonniers permettra de faciliter l'emploi durable de ces salariés et de mieux répondre aux besoins des entreprises.

Valoriser le statut des apprentis

A l'instar des étudiants, les apprentis accèdent à des niveaux de qualification et de diplôme de plus en plus élevés. C'est pourquoi il est proposé à ces « étudiants des métiers » de plus de 18 ans d'accéder aux prestations offertes aux étudiants de l'enseignement supérieur comme l'accès aux résidences universitaires, l'accès aux meilleurs tarifs de restauration (CROUS) et à des réductions étudiantes (loisirs, culture, transport).

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Optimiser l'action des développeurs de l'apprentissage

Près de 300 développeurs de l'apprentissage sont chargés dans les territoires d'informer les employeurs sur les contrats en alternance et de les aider dans la phase de conclusion du contrat. Ils sont présents au sein des réseaux consulaires : chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat ou encore dans le BTP.

Des objectifs davantage ciblés et territorialisés seront proposés aux **développeurs de l'apprentissage pour renforcer leur action auprès des jeunes et des entreprises notamment celles qui n'ont pas habituellement recours à l'apprentissage.**

FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION

Développer les fonctionnalités du « portail de l'alternance »

Ce Portail Internet propose actuellement plus de 60 000 offres d'alternance en ligne. Il est destiné à faciliter les démarches des jeunes âgés de moins de 26 ans en vue de l'obtention d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage.

Il repose sur un partenariat entre l'Etat et différents organismes comme Pôle emploi, les réseaux consulaires (Chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat) du MEDEF, de la CGPME et de l'UPA, ainsi que du Centre INFFO.

L'objectif est de permettre de faciliter la rencontre entre jeunes et employeurs et à terme :

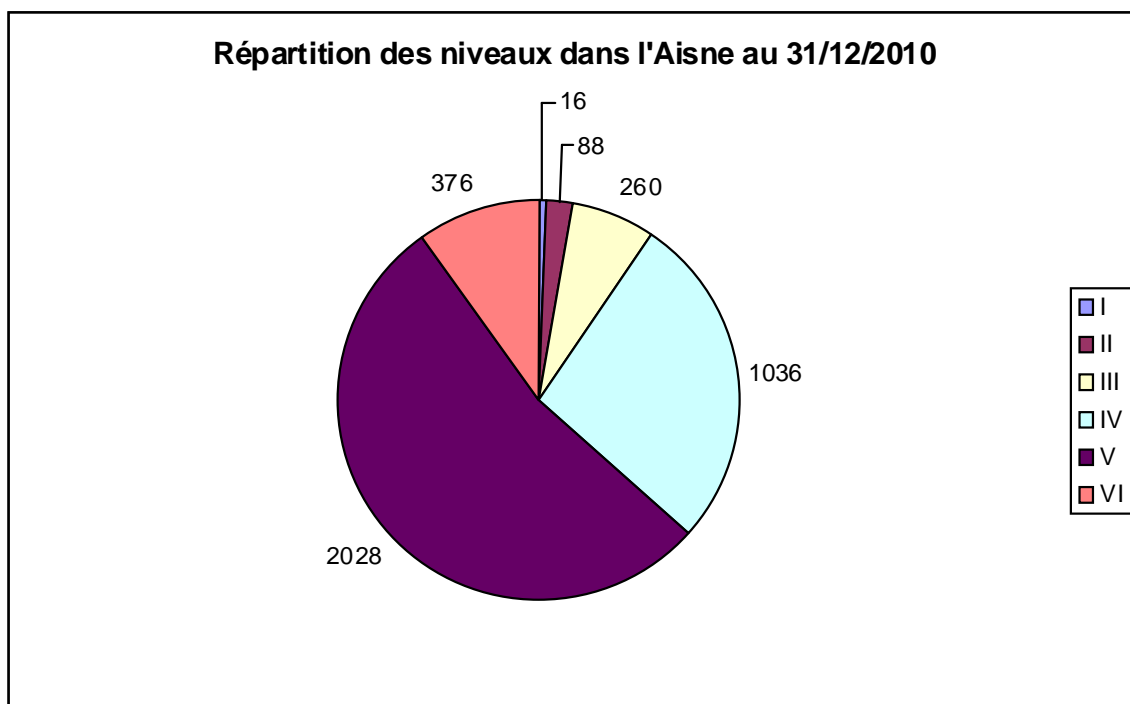
- la saisie en ligne des formulaires Cerfa qui constituent les contrats d'apprentissage et de professionnalisation ;
- la transmission automatisée de ces formulaires aux organismes intermédiaires (chambres consulaires et Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) ;
- des services nouveaux avec par exemple la possibilité de saisie de la paie comme cela existe dans le domaine des particuliers employeurs avec le système CESU.

2 . L'apprentissage dans le département de l'Aisne

L'apprentissage, c'est plus de 220 métiers et plus de 80% d'apprentis qui trouvent un emploi.

De plus en plus d'apprentis...

Au 31/12/2010, 3804 apprentis étaient formés dans le département l'Aisne, soit une augmentation de 7,31% par rapport à 2005.



.... de plus en plus qualifiés

Les apprentis poursuivent plus loin leurs études. Le nombre de candidats au Baccalauréat professionnel ou à un diplôme équivalent (niveau IV) passe de 693 en 2005 à 1036 en 2010 soit une augmentation de 49,49%. Les apprentis poursuivant des études supérieures sont 326 en 2005 (niveaux I, II et III) contre 364 en 2010 soit une progression de 11,65%.

Niveau VI : pré-apprentissage

Niveau V : CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ; BEP (brevet d'études professionnelles) ; MC (mention complémentaire)

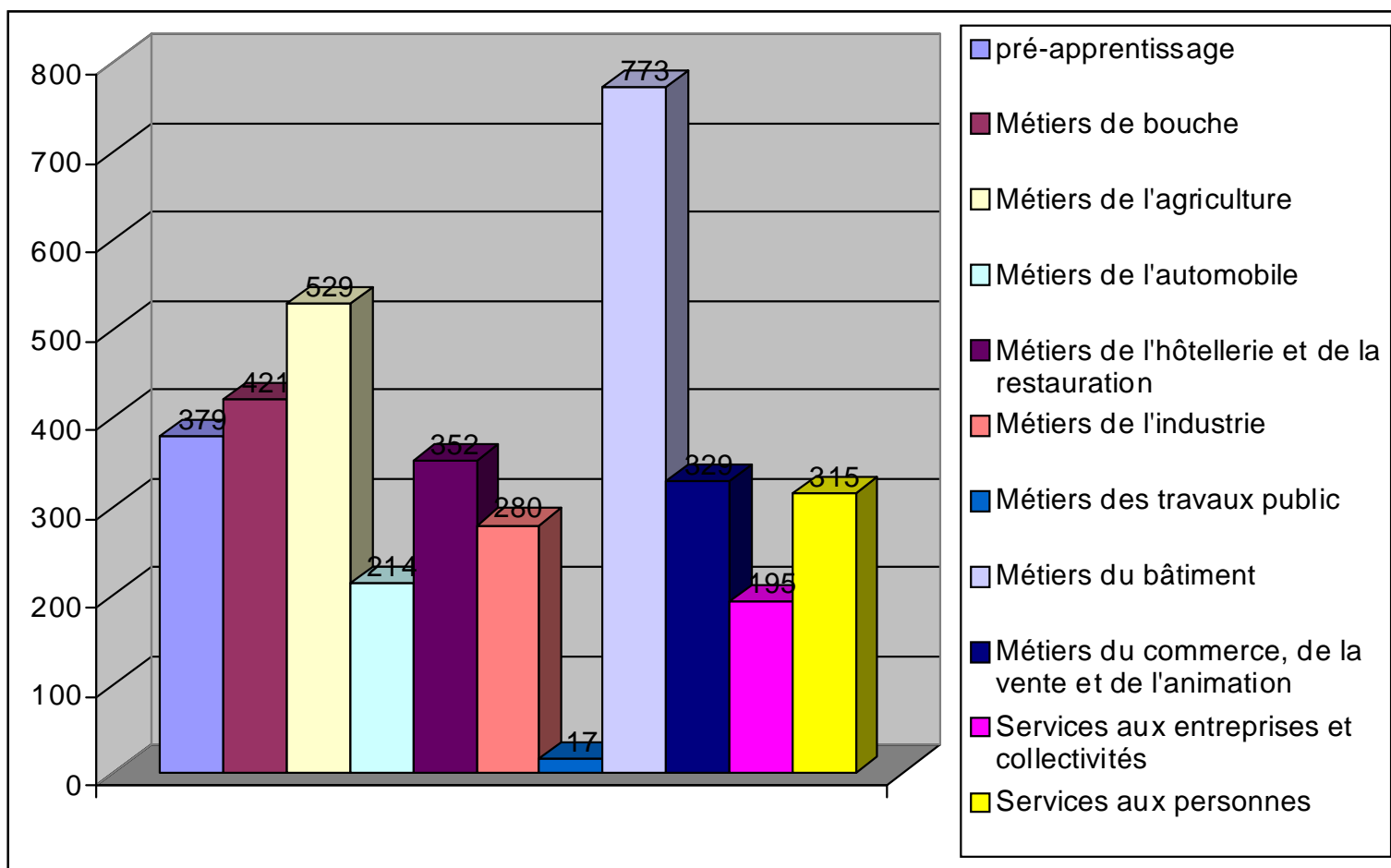
Niveau IV : Bac Pro (baccalauréat professionnel) ; BTM (brevet technique des métiers) ; BP (brevet professionnel).

Niveau III : BTS (brevet de technicien supérieur) ; DUT (diplôme universitaire de technologie)

Niveaux I & II : Diplôme d'ingénieur, titre d'ingénieur maître, diplôme d'école de commerce, Master...

**FAIRE des
ÉTUDES
qui paient
ÇA TE dit ?**

Répartition des secteurs professionnels accueillant des apprentis dans l'Aisne (données du 31/12/2010)



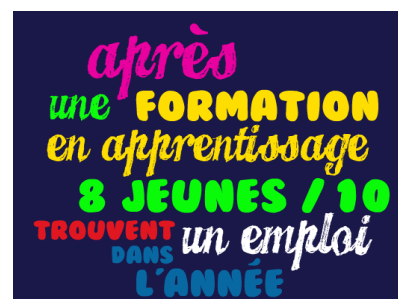
Le secteur du **Bâtiment** représente 20,32% des apprentis axonais en 2010. C'est le premier secteur d'apprentissage, avec près de 773 jeunes en formation. Vient ensuite **les métiers de l'agriculture** avec 13,91% des effectifs soit un peu plus de 529 apprentis. **Les métiers de bouche** se situe en 3^{ème} position avec 11,07% des effectifs (environ 421 apprentis).

L'hôtellerie-restauration ne représente que 9,25% du total (352 apprentis), un chiffre relativement faible compte tenu des importantes perspectives d'emploi dans ce secteur.

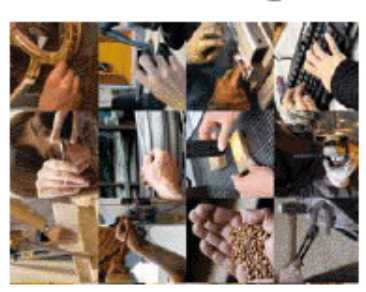
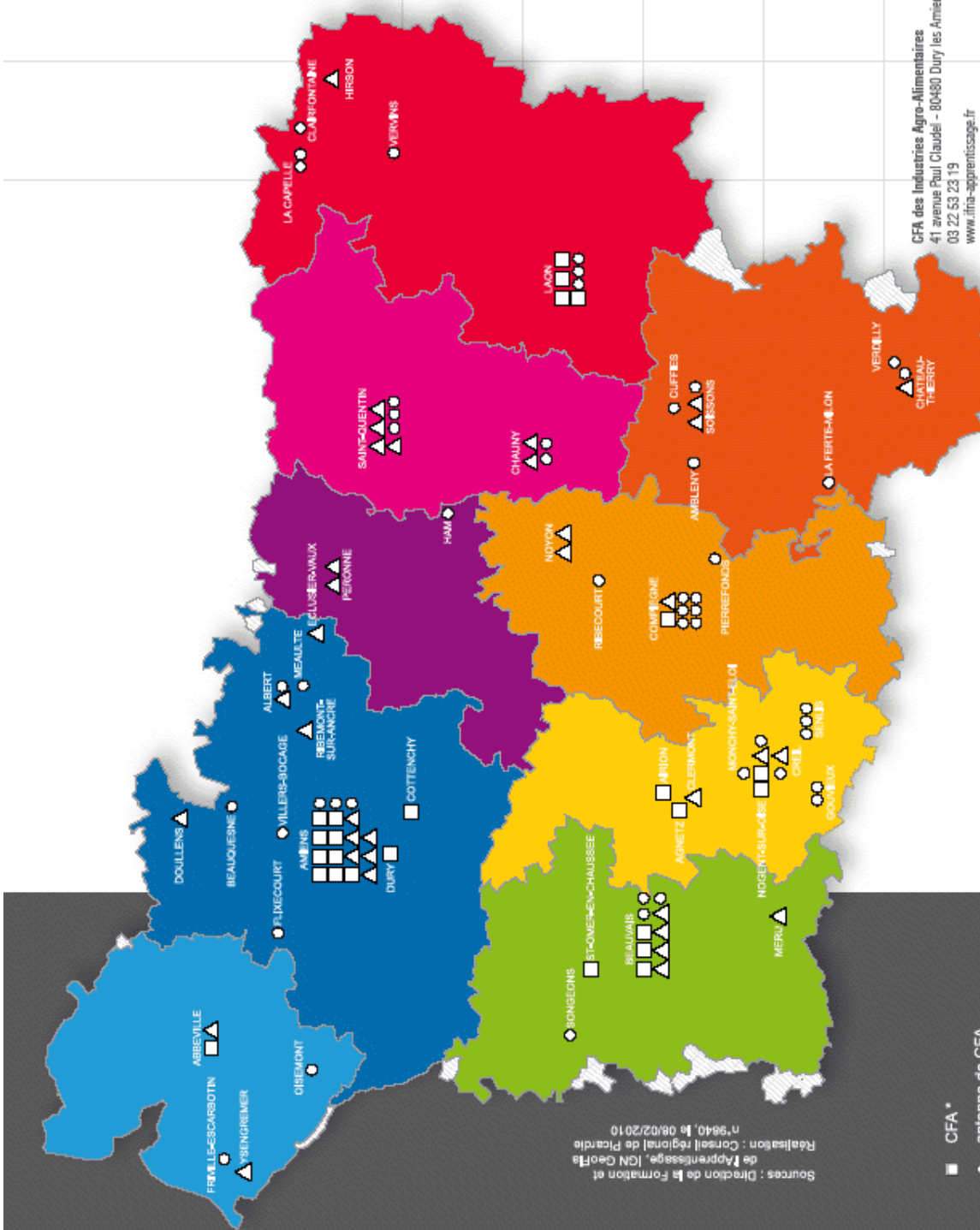
Les métiers du commerce, de la vente et de l'animation, les services aux personnes comptent entre 8,65% , et 8,28% de l'effectif total, suivis par les **métiers de l'industrie** (7,36%), **de l'automobile** (5,63%) et des services aux entreprises et aux collectivités (5,13%). Les métiers des travaux publics représentent quant à eux 0,45% des apprentis.

Depuis cinq ans, 2005-2010, on constate **une forte augmentation pour les métiers de l'agriculture (+31,59%), les métiers de l'hôtellerie et de la restauration (+35,91%) et les services aux personnes (+34,62%)**. En revanche, sur cette période, les métiers de l'automobile et de l'industrie connaissent une baisse respective de 22,70% et 32,05% d'apprentis.

Les apprentis se sont donc recentrés sur les secteurs porteurs comme la restauration ou encore les services aux personnes.



Sources : Direction de la Formation et de l'Apprentissage, ION Geoffroy
 Réalisation : n°9440 le 08/02/2010



Les CFA de Picardie

- CFA *
- antenne de CFA
- ▲ UFA *

Bassins Education Formation
 hors académie



* CFA - Centre de Formation d'Apprentissage
 * UFA - Unité de Formation par Apprentissage

CFA Interprofessionnel Tertiaire Maison des entreprises et de la formation 240 avenue Marcel Dassault - 60000 Beauvais 03 44 55 96 00 www.cibah-oise.fr UFA : Airon / Beauvais / Gisors / Frenoy-la-Vallée / Ribécourt	CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise 230 rue Charles Somason Prolongée - 60180 Nogent sur Oise 03 44 55 99 00 www.oise.cci.fr Antenne : Gisors	BTP CFA Oise 290 Impasse de la Croix verte - 60600 Agnetz 03 44 79 29 00 www.cibtpoise.fr	CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise 24 rue de l'Industrie - ZAC de Ther - 60000 Beauvais 03 44 02 21 16 www.cma-oise.fr Antenne : Compiègne	CFA Oise 1 rue Eugène Gazeaux - 60300 Senlis 03 44 63 61 63 www.promo-formation.fr Antennes : Beauvais / Compiègne	BTP CFA Aisne Chemin d'Alinois - BP 152 - 02006 Laon Cedex 03 23 23 32 30 http://cfa.crip.org/btp02	CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne 30 rue d'Enier - 02000 Laon 03 23 23 16 70 www.cma-aisne.fr Antennes : Chateau-Thierry / La Capelle	CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne 3 rue des Minimes - 02000 Laon 03 23 27 00 10 www.aisne.cci.fr	CFA Agricole de l'Aisne 5 rue des Minimes - 02000 Laon 03 23 23 78 00 www.aisnecco.com Antennes : Aulnoy / Charbonnières / Chauny / Verdy / La Capelle / Vervis	CFA de la Ville de Compiègne Cité Technique Mireille Grenet - 13 avenue d'Hay - BP 23 - 60200 Compiègne Cedex 03 44 92 28 00 www.cibah-oise.fr
CFA du Transport et de la Logistique 16 rue de la Vasselerie - Zone Industrielle Nord - 80000 Amiens 03 22 54 21 70 www.trabefonchemia.com Antennes : Laon / Monty	CFA 8002 Espace Industriel Nord - BP 50024 - 74 rue de Poulainville - 80081 Amiens Cedex 2 03 22 54 64 00 www.cohisist-ma-formation.com Antennes : Frenoy Eszabain / Saint-Quentin / Chauny / Soissons UFA : Albert / Montdidier / Meauve	CFA des Lycées Publics 1 rue Paul Delique - BP 70730 - 80142 Abbeville Cedex 03 22 25 41 00 www.zp-amiens.fr/formations/cf3a UFA : Amiens / Abbeville / Doullens / Peronne / Hirson / Saint-Quentin / Chauny / Soissons / Beauvais / Creil / Nogent sur Oise / Noyon / Comont	CFA de l'Economie Sociale et Solidaire 12 rue des Deux Ponts - 80044 Amiens Cedex 1 03 22 66 33 99 www.ifeis.fr - www.cibassas-picardie.fr Antennes : Amiens / Beauvais / Comont / Villers Bocage / Songeons	BTP CFA Somme 17-19 rue Pierre Rollin - 80091 Amiens Cedex 03 22 46 87 77 www.cfa-btp-amiens.org	CFA Iria Agisup 36 rue des Danges - 80000 Amiens 03 22 82 80 80 www.iria-agisup.fr Antennes : Amiens / Saint-Quentin / Nogent sur Oise / Laon / Senlis / Beauvais / Compiègne	CFA des Industries Agro-Alimentaires 41 avenue Paul Claudel - 80480 Dury les Amiens 03 22 53 23 19 www.iria-apprentissage.fr	L'Association Régionale pour la Formation Professionnelle de la Pharmacie 67 avenue d'Italie - 80094 Amiens cedex 3 03 22 97 92 20 www.cafpharmacie.org	CFA d'interior 2 rue Vadé - BP 16 - 80017 Amiens Cedex 03 22 82 00 00 www.interior.fr	CFA Agricole de la Somme Lycée Agricole Le Parasollet - 80440 Contevchy 03 20 14 97 68 www.banque-apprentissage.com UFA : Amiens / Nogent
CFA de l'Irream 33 rue de Quibec - 80038 Amiens Cedex 03 22 50 38 38	CFA Jean Bosco 43 rue Lausseau - 80000 Amiens 03 22 33 77 65 UFA : Amiens / Doullens (sous réserve de vote des élus) / Beauvais / Chateau-Thierry / Chauny / Soissons	CFA de la Banque CSPB Immeuble Mercury - 30 place Salvador Cedex Allendé BP 40487 - 59664 Villeneuve d'Ascq Cedex 03 20 14 97 68 www.banque-apprentissage.com UFA : Amiens / Nogent	CFA des Industries Agro-Alimentaires 41 avenue Paul Claudel - 80480 Dury les Amiens 03 22 53 23 19 www.iria-apprentissage.fr	L'Association Régionale pour la Formation Professionnelle de la Pharmacie 67 avenue d'Italie - 80094 Amiens cedex 3 03 22 97 92 20 www.cafpharmacie.org	CFA d'interior 2 rue Vadé - BP 16 - 80017 Amiens Cedex 03 22 82 00 00 www.interior.fr	CFA Agricole de la Somme Lycée Agricole Le Parasollet - 80440 Contevchy 03 20 14 97 68 www.banque-apprentissage.com UFA : Amiens / Nogent			

3. Le CFA de la CCI de l'Aisne

► Formations proposées

Les formations proposées par le CFA de la CCI de l'Aisne sont très diverses : elles concernent les secteurs de la **restauration** (CAP Cuisinier, CAP Brasserie, BEP Serveur, bac pro Restauration...), du **commerce** (BEP Vente, bac pro Commerce), du **paysagisme** (CAP Fleuriste, BP Fleuriste) et de la **gestion** (BTS Assistant de gestion PME-PMI).

Sur les 512 apprentis en formation dans cet établissement, 31 suivent une formation de niveau III, 136 une formation de niveau IV et 345 une formation de niveau V.

► Evolution du nombre d'apprentis sur 5 ans

Le nombre d'apprentis accueillis par le CFA de la CCI est en diminution depuis plusieurs années. Il s'établit ainsi à **512 au 1^{er} janvier 2011**, contre 687 en 2006.

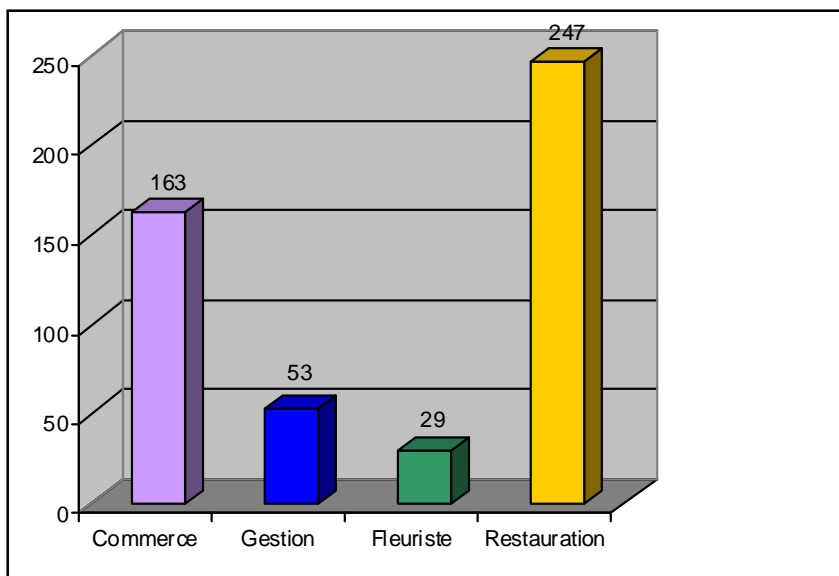
Les ouvertures de sections dans d'autres établissements, les réformes de certains diplômes (notamment le passage du bac professionnel à 3 ans) expliquent cette baisse des effectifs.

► Débouchés professionnels : des chiffres satisfaisants

Une enquête a été menée sur 250 jeunes qui ont passé leur examen au CFA de la CCI en 2010 :

- 35 % d'entre eux poursuivent leur apprentissage en niveau supérieur.
- 52 % en moyenne sont embauchés, pour les $\frac{3}{4}$ dans le même secteur.
- 8 % d'entre eux sont à la recherche d'un emploi (identifiés en niveau 5, CAP)

Nota : environ 5% ne sont pas identifiés.



Ce tableau indique le nombre d'apprentis formés au CFA de la CCI, par filière, par des employeurs basés dans le département de l'Aisne.

La restauration et le commerce apparaissent comme des secteurs particulièrement porteurs.

► Les projets en cours

Une journée portes ouvertes « spéciale restauration » aura lieu le vendredi 1^{er} juillet 2011 de 15h30 à 17h00, à destination des restaurateurs.

Cette opération vise à informer les entreprises du secteur sur les nouvelles aides proposées aux sociétés accueillant des apprentis ainsi que sur le contenu des différentes formations proposées par le CFA.

Cette journée permettra également d'**accompagner les entreprises dans la recherche d'apprentis**, et de faciliter les échanges entre employeurs et apprentis.